



La Roche Sur Yon, le mardi 26 janvier 2016

N/Réf. : 15C

- Aux secrétaires des syndicats
- Aux secrétaires des unions locales
- Aux membres de la commission exécutive
- Au secrétaire de l'USR
- A l'animatrice collectif jeunes

INFOS LUTTES N°8

POUR LES DROITS ET DEFENSE DES LIBERTES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
Relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear

JOURNEE DE MOBILISATION ET DE GREVE, JEUDI 4 FEVRIER 2016

**RASSEMBLEMENT de 12 H 00 à 14 h 00
PLACE NAPOLEON A LA ROCHE SUR YON**

Stand de l'Union Départementale CGT de Vendée

- signatures de la pétition nous sommes tous Goodyear
 - Demande d'entrevue au Préfet de Vendée à 15 h 00.
- Remise des pétitions**
- Restauration sur place : sandwichs





Pour les droits et défense des libertés individuelles et collectives

Relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear

JOURNÉE DE MOBILISATION ET DE GRÈVE, 4 FÉVRIER 2016

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ».

Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge vient de prendre la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales !

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des « Cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du Travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'Épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.

Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi.

Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective,

l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.





Pétition

Nous sommes tous des Goodyear !

Pour la première fois depuis un demi-siècle, un gouvernement a demandé que soit requis des peines de prison ferme contre des syndicalistes pour avoir participé avec les salariés à des actions en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

En même temps qu'ils préparent la suppression dans quelques mois de plus 1 000 articles du Code du travail, Hollande, Valls et Macron ont décidé de déclencher une répression sans précédent des syndicalistes qui luttent dans les entreprises.

Avec les huit condamnés de GOODYEAR l'exécutif veut faire un exemple.

Le gouvernement affiche sa volonté de mettre les Procureurs et les forces de polices aux services des grands groupes pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie.

Évidemment, les militants de terrain en général et ceux de la CGT en particulier sont les plus touchés.

C'est pourquoi nous en appelons à l'ensemble des citoyens, des salariés, aux militants, aux syndicats d'entreprises, unions locales, départementales, régionales, fédérations ou simples salariés solidaires, pour qu'ensemble nous fassions la démonstration de notre force.

Nous pouvons être des millions à faire reculer Hollande, Valls et Macron en commençant par leur imposer l'arrêt des poursuites contre les huit de GOODYEAR et en organisant le plus grand rassemblement solidaire en prévision de l'appel.

NOMS PRENOMS	ADRESSES MAILS	SIGNATURES

Montreuil, 21 janvier 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

Pétition à renvoyer à La CGT, coordination des luttes, case 4-1, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.

**CONDAMNÉS POUR AVOIR
DÉFENDU LES EMPLOIS !**

RELAXE

DES

G  **DYEAR**

STOP à la criminalisation
de l'action syndicale.

